Louper les TD pour le travail

Par **stani45**, le **16/09/2021** à **12:28**

Bonjour,

je vous explique la situation, j'ai 28 ans et j'ai repris les études à l'université en L1 et n'ayant en ce moment pas de travail, j'en profite pour suivre directement les cours à la fac.

Mais voila à 28 ans il faut que je travaille pour payer mon loyer et pouvoir manger, et je voudrais savoir s'il est possible de louper les TD sans que cela ne pose de problèmes en le justifiant biensur avec un contrat de travail.

J'espère que vous avez bien compris ma question lol

Merci de vos reponce.

Par **Isidore Beautrelet**, le **16/09/2021** à **14:29**

Bonjour

Normalement cela est considéré comme une absence justifiée. Une copie de votre contrat de travail devrait suffir comme justificatif.

Mais si vous êtes amenés à louper plusieurs TD, il serait mieux de vous inscrire en régime spécifique. Cela vous dispensera de TD.

Par **stani45**, le **17/09/2021** à **11:32**

D'accord je vous remerci beaucoup pour votre réponse

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés